

CCMSA 2023-01 Pass'Sport

Pass'Sport

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Pass'Sport** » dont la finalité est :

La constitution et la transmission, par la CCMSA, des fichiers de données relatives aux allocataires bénéficiaires d'ARS, d'AEEH ou d'AAH, à la Direction des Sports du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, afin que celle-ci puisse à compter de 2022 identifier et informer les bénéficiaires du dispositif « Pass'Sport » et verser l'aide forfaitaire aux structures qui les accueillent.

Les informations traitées sont des données d'identification.
Le fichier constitué avant envoi est conservé 30 jours avant destruction.

Les données sont adressées au Ministère des Sports.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, ainsi qu'un droit à leur limitation, à leur effacement.

Le traitement effectué étant basé sur l'obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Vos droits peuvent s'exercer sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**